

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2012

L'an deux mille douze, le premier mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 27 février 2012, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIÉRIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER.

Absents : Mme DUGUET, Mme JULIEN-RIVE, M. HUMBERT, M. LANGLOIS

Mme LEBRAUD est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

## ***1. Choix des cabinets de contrôle pour les travaux de la salle polyvalente***

***Délib.n°1/2012***

La Commission Communale d'Appel d'Offres réunie le 17 janvier 2012 a étudié les candidatures reçues des bureaux de contrôle concernant la mission de contrôle LP+LE+L+SEI+HAND+ATT HAND+VIEL, et les candidatures pour la mission C.S.P.S. pour la transformation de l'ancienne mairie et de l'ancien restaurant scolaire en salle polyvalente.

Pour la mission de contrôle 4 offres ont été reçues des bureaux SOCOTEC, APAVE, VERITAS, DEKRA.

La commission a retenu l'offre de VERITAS pour 1965 € HT avec un temps global consacré à l'opération estimé à 37 h et la production d'un mémoire technique non succinct.

Pour la mission C.S.P.S. 7 offres ont été reçues des bureaux SOCOTEC, DUBOC, QUALICONSULT, DELOMENIE, APAVE, DEKRA, VERITAS.

La commission a retenu l'offre du cabinet DUBOC pour 756 € HT qui prévoit 7 visites ponctuelles inopinées et 5 participations aux réunions de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient les choix de la commission et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## ***2. Permis de construire - travaux de la salle polyvalente***

***Délib.n°2/2012***

M. le Maire présente le projet de permis de construire, établi par Sophie BERTRAND, architecte, concernant les travaux de la future salle polyvalente. Il propose de retenir l'aménagement avec un escalier en paliers pour l'étage et une entrée extérieure, une prolongation du sol en carrelage et une isolation dans la cage d'escalier. L'implantation des toilettes reste à trouver peut-être en reprenant les existantes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient la proposition de M. le Maire et le charge de signer et déposer le permis de construire.

## ***3. Point sur les travaux de la maison GIRAUD***

Les travaux de la Maison GIRAUD, dirigés par la Communauté de Communes, en vue de réaliser 2 logements, devraient débuter dans les prochains mois sous la direction de Mme Sophie BERTRAND, architecte.

La condamnation des combles avec leur isolation, un escalier commun pour les jardins, le démontage par l'équipe communale du hangar et des 2 cheminées inox devraient permettre un allègement des coûts.

#### **4. Réserves incendies**

*Délib.n°3/2012*

Après recensement des points d'eau privés et publics et après accord des propriétaires concernés, le Conseil Municipal soumet à l'approbation du Service Départemental d'Incendie et de Secours la liste des points d'eau suivants :

- Les Noches
- Les Reunnes
- Lavoir Place de l'Eglise
- Réserve incendie De Couteyren
- Fond Froide (Villetelle)

#### **5. SEHV**

Il sera demandé au SEHV l'envoi de toutes les convocations aux réunions à M. le Maire, afin de permettre un meilleur suivi des dossiers.

#### **6. Subvention Enduro Championnat de France**

*Délib.n°4/2012*

M. le Maire fait part de la demande de subvention du Moto Club Peyratois pour l'organisation d'une épreuve Enduro du Championnat de France les 8 et 9 septembre prochains qui traversera la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide, à titre exceptionnel, d'attribuer une subvention de 100 € au Moto Club Peyratois pour l'organisation de cette manifestation, et s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2012.

#### **7. Approbation du Compte de Gestion 2011**

*Délib.n°5/2012*

M. le Maire présente le compte de gestion 2011 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

#### **8. Facturation des compteurs gelés**

*Délib.n°6/2012*

M. le Maire fait part de la nécessité de responsabiliser les usagers du réseau d'eau potable contre le gel des compteurs d'eau et des canalisations. Il propose de facturer les compteurs d'eau gelés aux abonnés au coût d'achat en cours (actuellement 46,64 € TTC, facture FRANS BONHOMME du 31/10/2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge M. le Maire de l'appliquer.

#### **9. Adhésion à l'Agence Technique Départementale**

*Délib. n°7/2012*

VU l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que: « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU la délibération du Conseil général de la Haute-Vienne en date du 16 février 2012 qui a pour objet de valider les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne, d'approuver l'adhésion du Département à cette structure et d'approuver le projet de statuts,

VU le courrier de la Présidente du Conseil général du 23 février 2012 proposant à notre collectivité d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- D'approuver les conditions de la création de l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne ainsi que son projet de statuts

- D'adhérer à l'agence pour les volets :

- . Bâtiments et espaces publics
- . Informatique
- . Voirie et infrastructures

- D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème indicatif annexé, étant entendu que le montant annuel des cotisations sera fixé par le Conseil d'administration de l'agence

- De désigner M. Thierry MENUCELLI, Maire, pour siéger à l'assemblée générale de l'agence

- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'agence

### ***10 . Bilan déchets 2011***

M. le Maire fait part du bilan 2011 de la Communauté de Communes concernant les déchets. La Commune de Cheissoux apparaît comme une bonne élève. Le retrait de la Commune de Couzeix du SYDED devrait induire un surcoût pour les autres Communes.

### ***11. Stèle Fin de la guerre d'Algérie***

Une pierre avec l'inscription « 19 Mars 1962 Fin de la guerre d'Algérie » sur une plaque en marbre sera installée à l'entrée du cimetière courant avril.

**12.** M. le Maire propose d'entamer la réflexion sur la rédaction de la prochaine **lettre d'info**.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 22 h 15.